



quels droits et devoirs pour le pere si la mere conteste sa pater

Par **godardnathalie**, le **01/11/2009 à 18:06**

Bonjour

Lorsqu'un couple se sépare (non marié non pacsé) pendant la grossesse et que la mere de l'enfant informe le pere qu'il n'aura aucun droit ni devoir envers l'enfant, qu'elle accouchera dans le secret.. mais qu'avant la rupture, le couple a fait une déclaration de reconnaissance anticipée de l'enfant à naitre en mairie..

le pere peut t il légalement exercer son autorité parental malgres le désaccord de la mere ?
un test de paternité est t il nécessaire et dans ce cas peut t il etre fait sans l'accord de la mere ?

merci de vos réponses.